

Carte jeun'est

Vous êtes lycéens et vous n'avez pas encore la Carte JEUN'EST?

Vous devez et pouvez dès à présent vous inscrire sur le site

: <https://www.jeunest.fr>

Tous les élèves, sans exception, sont invités à faire leur inscription.

Voici quelques réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser.

1. Inscription à Jeun'Est

Quels sont les critères d'éligibilité à Jeun'Est ?

Tous les jeunes de la Région GRAND EST âgés de 15 à 29 ans sont éligibles et peuvent bénéficier des avantages proposés par la Région.

Comment m'inscrire à Jeun'Est ?

Pour vous inscrire vous pouvez utiliser le site web www.jeunest.fr :

- Sur le site il vous suffira de créer votre compte puis de remplir le formulaire vous permettant de déclarer votre situation actuelle. Différentes pièces justificatives peuvent vous être demandées en fonction de votre situation. Une fois votre dossier complété, celui-ci est traité par des équipes travaillant pour le service Jeunesse de la Région. Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier dans votre espace personnel.

Comment bénéficier des avantages Jeun'Est ?

Une fois votre dossier validé, vos avantages sont automatiquement débloqués.

En tant que lycéen, votre carte porte vos droits, présentez-la lors de votre passage en caisse auprès d'un partenaire de l'opération pour bénéficier des avantages Jeun'Est

Si vous n'êtes pas lycéen, votre carte virtuelle stockée dans votre compte ou sur l'application mobile porte vos droits. Présentez votre carte virtuelle disponible sur l'appli lors de votre passage en caisse auprès d'un partenaire de l'opération pour bénéficier des avantages Jeun'Est.

2. Les avantages Jeun'Est – Quels sont les avantages proposés ?

L'aide pour la fourniture des manuels scolaires

Cette aide ne concerne que les lycéens qui ne bénéficient pas des manuels numériques (lycée 4.0)

Vous êtes scolarisé dans le département 54, 55, 57 ou 88 ?

Pour la rentrée de septembre 2019, en tant que lycéen résidant dans le département 54, 55, 57 ou 88 vous pouvez prétendre à l'aide à l'acquisition/location de manuels scolaire via la carte Jeun'Est :

- **100 €** si vous êtes inscrit en classe de Seconde Générale ou Technologique ou en 1^{ère} année de Bac Pro
- **80€** si vous êtes inscrit en classe de 1^{ère} ou Terminale Générale ou Technologique, En CAP 1^{ère} année, en 2^{ème} ou 3^{ème} année de Bac Pro

- **40 €** si vous êtes inscrit en classe de CAP 2^{ème} année ou en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
- **50 €** si vous êtes élève redoublant changeant de filière ou d'établissement ou si vous êtes titulaire d'une bourse d'Etat

L'avantage Sport

En tant que lycéen, apprenti ou étudiant scolarisé dans le Grand Est, vous pouvez prétendre à l'avantage Sport de la carte Jeun'Est : 10 € pour l'acquisition d'une licence sportive scolaire auprès de l'UNSS, de l'UGSEL ou du SUAPS de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit.

Les avantages Culture

En tant que jeune de 15 à 29 ans résidant dans le Grand Est, vous pouvez profiter d'avantages Culture proposés par la carte Jeun'Est.

Vous avez entre 15 et 24 ans ?

Quel que soit votre profil (sauf si vous êtes en emploi) profitez de :

- D'une réduction d'un maximum de 20 € pour l'accès à un certain nombre de Festivals en région
- 5 € deux fois dans l'année en « Spectacle vivant » (théâtre, musique, danse, cirque, marionnette, pluridisciplinaire) ;
- 10 € pour l'achat de livres « loisir » dans les librairies indépendantes.

Si vous êtes Lycéen ou apprenti (ULIS compris), avantages supplémentaires :

- 2 € trois fois dans l'année en « Cinéma » pour l'accès aux salles de cinéma indépendantes ;
- 3 € deux fois dans l'année en « Cinéma + » pour les films soutenus par la Région ;
- 5 € deux fois dans l'année en « Spectacle vivant + », spectacles soutenus par la Région (théâtre, musique, danse, cirque, marionnette, pluridisciplinaire).

Si vous êtes étudiant (y compris formations sanitaires et sociales), en Service Civique ou en emploi, avantages supplémentaires :

- 3 € deux fois dans l'année en « Cinéma + » pour les films soutenus par la Région ;
- 5 € deux fois dans l'année en « Spectacle vivant + », spectacles soutenus par la Région (théâtre, musique, danse, cirque, marionnette, pluridisciplinaire).

Qu'est-ce-qu'un bon plan ?

Les bons plans sont organisés par les partenaires de Jeun'Est ou publiés par la région et permettent de bénéficier de réductions tarifaires sur des événements dans la région sur présentation de leur carte Jeun'Est ou de l'application mobile.